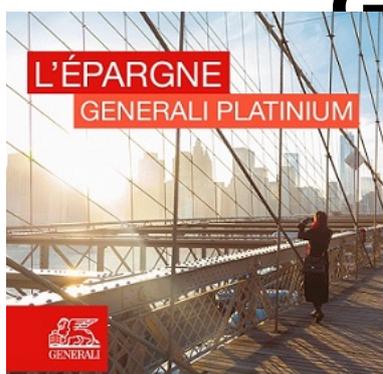


<https://www.francetransactions.com/actus/assurancevie/epargne-general-platinum-le-nouveau-contrat-d-assurance-vie-propose-par.html>



Épargne Generali Platinum : le nouveau contrat d'assurance-vie proposé par Generali Vie



Actualités - ¶ Actualités Assurance-Vie - Publication date: jeudi 12 octobre 2017

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Le contrat d'assurance-vie [Épargne Generali Platinum](#) est accessible dès 2 000 Euros et propose deux modes de gestion : la Gestion libre et la Gestion pilotée.

A partir de 2 000 Euros de versement initial, le souscripteur peut opter pour la Gestion pilotée « clé en main » avec le conseil de Generali Investments : trois orientations de gestion au choix, ayant pour particularité de combiner le fonds en euros Euro G. Firma et des supports en unités de compte.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion libre, il peut également investir une partie de son épargne sur le fonds G Croissance 2014 et/ou sur plusieurs fonds spécifiques (Organismes de Placement Collectifs en Immobilier -* OPCI).

A partir de 10 000 Euros de versement initial ou d'épargne atteinte, le souscripteur peut sélectionner la version Signature permettant d'accéder à :

la Gestion pilotée Signature et choisir l'une des dix orientations de gestion proposées avec, soit le conseil de Generali Investments, soit le conseil de l'une des sociétés de gestion DNCA, Edmond de Rothschild AM, Fidelity, La Financière de l'Echiquier, Oddo, Russel et Sycomore sélectionnées pour une orientation de gestion 100 % unités de compte.

la Gestion libre Signature avec :

- le support G Croissance 2014 ;
- et/ou une sélection d'environ 120 supports en unités de compte ;
- et/ou plusieurs fonds spécifiques (Organismes de Placement Collectifs en Immobilier -* OPCI) ;
- et/ou les fonds en euros Euro Innovalia et Euro G. Firma.

La version Signature est également accessible en cours de vie du contrat.

Un contrat incluant le fonds G Croissance 2014

Le contrat permet d'investir sur le fonds croissance G Croissance 2014. Lancé en janvier 2015, ce fonds était jusqu'alors disponible uniquement dans le cadre des contrats Himalia, Xaélidia (distribués par les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants), Espace Invest 4 et Espace Invest 5 (distribués par les Banques privées et Banques régionales).

A ce sujet, les souscripteurs de contrats Phi et Préférence ont la possibilité de transférer leur contrat vers L'Épargne Generali Platinum tout en préservant l'antériorité fiscale de leur contrat d'origine, sous réserve qu'au moins 10 % de l'épargne atteinte sur le fonds en euros du contrat initial soit investie sur le fonds G Croissance 2014.

L'accès à une gamme de services en ligne disponibles 24h/24

Épargne Generali Platinum : le nouveau contrat d'assurance-vie proposé par Generali Vie

L'Épargne Generali Platinum permet d'accéder à une large gamme de services en ligne disponibles 24h/24 depuis l'Espace client.

Le souscripteur pourra ainsi à tout moment et dès le 31 octobre 2017 :

- consulter la situation de son contrat en temps réel ;
- effectuer des versements libres, versements libres programmés, ainsi que des arbitrages ou rachats partiels en 72 h ;
- effectuer ses changements d'adresses postale et fiscale.